Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260409-DCM_2026_32-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026 Délibération n° 2026-32

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an **deux mille vingt-six**, le **neuf avril** à **vingt heures,** le Conseil Municipal de LE FOLGOËT, dûment convoqué le **trois avril**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.

Présents

Présents	23
Votants	**23**
Liste A	**21**
Liste B	**2**
Abstentions	

Pascal KERBOUL ; Odette CASTEL ; Patrick ROUDAUT ; Emanuelle LE ROUX ; Yannick GUILLERM ; Emilie LE JEUNE ; Jean-Noël LE MENN ; Gilles PICHARD ; Xavier PENNORS ; Cécile GOUEZ ; Fabienne LEPOITTEVIN ; Gérard MAREC ; Jacques CARRIO ; Christophe PELLEN ; Marie LE DU ; Mélanie HERAUD ; Céline ROUE ; Audrey LE GUEN ; Florian BUZARE ; Géraldine LE REST ; Maxime DROFF ; Marie-Hélène JESTIN ; Carole ULVE

Secrétaire de séance Emilie LE JEUNE

Nomination référents égalité Hommes/Femmes

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner des « référents égalité femmes-hommes ». Ces derniers veillent à promouvoir l'égalité au sein de la collectivité. Ils sensibilisent aux enjeux, contribuent à prévenir les discriminations et accompagnent la mise en œuvre des actions en faveur d'un environnement de travail inclusif et respectueux.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des obligations légales issues de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, qui impose aux collectivités de mettre en œuvre des actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Après appel à candidatures et en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Liste A :

Madame Céline ROUE et Monsieur CHRISTROPHE PELLEN

Liste B :

Madame Marie-Hélène JESTIN et Madame Carole ULVE

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260409-DCM_2026_32-DE

Premier tour de scrutin
Majorité absolue : 12
Ont obtenu :
Liste A : 21
Liste B :2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

NOMME Madame **Céline ROUE** et Monsieur **Christophe PELLEN**, référents égalité Hommes/Femmes.

Pour extrait conforme au registre

Le FOLGOËT, le 10 avril 2026

La secrétaire de séance, **Emilie LE JEUNE**	**Le Maire,** **Pascal KERBOUL**
	MAIRIE DE LE FOLGOET (Finistère)

Le Maire de LE FOLGOËT informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.